



Contrat d'inscription

ATELIER THÉÂTRE ADULTES

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Localité :

Tél privé : Tél portable :

Tél professionnel : E-mail :

Par quel biais nous avez-vous connu ?

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Recherches sur Google ou autre moteur de recherches | <input type="checkbox"/> Par des amis ou connaissances |
| <input type="checkbox"/> Publicité Facebook | <input type="checkbox"/> En passant devant les locaux |
| <input type="checkbox"/> Plateforme Vaud Famille | <input type="checkbox"/> Autre : |

Autorisez-vous Les Arts en Scènes à publier des photos ou des vidéos prises pendant les ateliers, sur le site internet, la page FaceBook et le compte Instagram de Les Arts en Scènes ?

- Oui Non

L'élève souscrit l'inscription à l'(les) atelier(s) hebdomadaire(s) suivant(s) :

Date d'entrée :

- | | |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> lundi 9h30-11h30, CHF 130.-/mois | <input type="checkbox"/> mardi 19h30-21h30, CHF 130.-/mois |
| <input type="checkbox"/> lundi 20h00-22h00, CHF 130.-/mois | <input type="checkbox"/> jeudi 20h00-22h00, CHF 130.-/mois |

Type de contrat :

- annuel (sept.-juin) - 10 % semestriel - 5 % mensuel mensuel (Carte CARITAS) – 30 %

Le paiement de l'inscription sera exécuté selon les conditions générales au verso et en fonction du type de contrat choisi.

Par ma signature, j'accepte le règlement et les conditions générales de l'atelier, figurant au dos du présent contrat.

Lieu et date :

Signature :

Règlement et conditions générales

Inscription & Paiement

- L'inscription se fait pour une année scolaire.
- Un atelier d'essai est payant de CHF 35.-, en cas de non-inscription.
- L'inscription est reconduite automatiquement d'une année à l'autre, sauf demande écrite de votre part, au plus tard le 31 mai précédant la prochaine rentrée scolaire.
- Nous accordons un rabais famille de 10 % dès 2 membres de la même famille inscrits et 15 % dès 3 membres. Attention, ce rabais est non cumulable avec le rabais pour contrat semestriel, annuel ou carte culture.
- Le paiement doit être effectué d'avance le 1^{er} de chaque mois, semestre ou année en cours selon le type de contrat choisi.
- Les versements s'effectuent par ordre bancaire ou postal sur notre CCP n°12-540775-0, IBAN : CH76 0900 0000 1254 0775 0, au nom de : Les Arts en Scènes, Route de Morges 4, 1132 Lully VD.
- Les versements effectués au guichet de la poste ou par ordre de paiement entraînant des coûts élevés, nous facturons en sus CHF 15.- par année et par élève, pour couvrir ces frais supplémentaires.

Horaires & Vacances

- L'atelier débute la première semaine de septembre et se termine en principe la dernière semaine de juin, sauf exception annoncée aux élèves de vive voix et par e-mail.
- L'atelier n'a pas lieu pendant les vacances scolaires et durant les jours fériés.
- Fermeture annuelle en juillet et août, il n'y a donc pas d'écologie pour ces 2 mois.

Absences & Arrêt

- Pour le bon fonctionnement de l'atelier, les participants sont tenus de prévenir le responsable de l'atelier de leur(s) absence(s), le plus tôt possible.
- La non-fréquentation de l'atelier ne donne droit ni à un remboursement, ni à une réduction du montant de l'inscription, ni à une prolongation du contrat.
- En cas de maladie ou d'absence prolongée (plus d'un mois), les mois manqués peuvent être crédités sur les mois suivants ou l'année suivante (voir remboursés dans des cas exceptionnels), uniquement lorsqu'une demande écrite est accompagnée des moyens de preuve (certificat médical, etc.).
- Les contrats mensuels peuvent être résiliés à tout moment de l'année, pour la fin du mois avec préavis d'un mois, par l'une ou l'autre des parties, et par demande écrite, mais au plus tard le 31 mai pour la prochaine rentrée scolaire.
- Les contrats semestriels et annuels ne peuvent pas être résiliés à tout moment de l'année :
 - Les contrats semestriels peuvent être résiliés avec préavis d'un mois avant la fin du semestre, par l'une ou l'autre des parties, et par demande écrite, mais au plus tard le 31 mai pour la prochaine rentrée scolaire.
 - Les contrats annuels peuvent être résiliés à la fin de l'année scolaire, jusqu'au 31 mai précédant la prochaine rentrée scolaire, par l'une ou l'autre des parties, et par demande écrite.
 - Les Arts en Scènes se réserve le droit de mettre un terme au contrat en tous temps pour la fin d'un mois.

Responsabilité & Assurances

- Les Arts en Scènes décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégâts causés aux effets personnels de l'élève. Il appartient à ce dernier de s'assurer contre ce type de risques.
- L'élève doit contrôler qu'il est correctement assuré contre les risques liés à la pratique d'une activité (assurance accident, assurance responsabilité civile, etc.).

Les Arts en Scènes se réserve le droit d'apporter en tout temps des modifications aux présentes conditions générales et règlement. Le cas échéant, l'élève en sera informé par courriel ou par courrier pour ceux qui n'ont pas de boîte mail.